


Deux tiers des inspecteurs d'école TOUJOURS PAS NOMMÉS

 La grande majorité des inspecteurs francophones sont des *faisant fonction*. Une situation pas idéale, selon les syndicats

► Près de deux tiers des inspecteurs d'école de la Fédération Wallonie-Bruxelles ne sont actuellement toujours pas nommés et travaillent ainsi comme faisant fonction. Une situation pour le moins inconfortable, et qui n'aide clairement pas à protéger de la meilleure des manières les inspecteurs de possibles pressions extérieures, relève-t-on du côté syndical. Autre souci en ce qui concerne l'inspection scolaire : un cadre incomplet et insuffisant depuis plusieurs années. Si un arrêté gouvernemental de 2013 fixe le cadre théorique, hors inspecteurs de religion, à 250, ils n'étaient que 216 en fonction à la date du 1^{er} janvier dernier. Un nombre qui monte à 254 en ajoutant les 26 inspecteurs de morale et religion du primaire et les 12 autres de l'enseignement secondaire.

"Si le cadre n'est pas complet, c'est en raison des différentes réformes et des mesures prises concernant la fonction ces dernières années. La situation est loin d'être

idéale", explique Eugène Ernst, secrétaire général de la CSC-Enseignement. *"Ce n'est pas une situation très confortable. On les nomme seulement après dix ans d'ancienneté, puis après un examen"*, commente, de son côté, Joseph Thonon, président de la CGSP-Enseignement.

L'insécurité juridique concernant le statut des inspecteurs scolaires est loin d'être nouvelle, puisque la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH) avait mis en place début 2013 une procédure de sélection visant à régulariser un certain nombre d'entre eux. À l'époque déjà, 160 des 240 inspecteurs en poste étaient donc faisant fonction, faute de nomination.

Au final, après avoir reçu des plaintes d'inspecteurs en fonc-

tion depuis de nombreuses années mais ayant échoué à l'examen, le Conseil d'État avait invalidé la procédure de sélection.

Tous les inspecteurs faisant fonction ont donc retrouvé leur poste, mais toujours sans être nommés. *"L'ensemble de la procédure avait été construite avec l'inspection, l'administration et les syndicats, et approuvée à l'unanimité par le Parlement"*, réagissait, à l'époque, le cabinet de la ministre, dans l'Écho.

PRÈS DE CINQ ANS APRÈS le lancement de ce fameux examen, c'est toujours le flou autour des futures conditions des inspecteurs. Reste que si le risque est théorique et qu'aucun cas notoire n'a été rapporté, la précarisation de la profession peut affaiblir ces inspecteurs face à d'éventuelles pressions venant d'en haut. C'est ce qu'indique la CSC-Enseignement. *"On peut s'imaginer qu'en cas de pression, ces inspecteurs auraient plus de mal à résister"*, explique son secrétaire général.

J. Th.

Une profession qui va fortement évoluer

Une partie des inspecteurs scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles arrêtera, dans les années à venir, d'aller s'asseoir au fond des classes pour évaluer la manière dont les professeurs donnent leurs cours. Le Pacte d'excellence, qui vise à améliorer de manière durable la qualité de l'enseignement francophone, prévoit en effet de modifier radicalement les modes d'inspection et de contrôle. Chaque établissement devrait se voir assigner des objectifs et ce sera au chef

d'établissement et à son équipe pédagogique de mettre en œuvre les stratégies nécessaires pour les atteindre. Une partie des inspecteurs sera chargée d'évaluer le respect de ces contrats. Ils seront appelés "délégués aux contrats d'objectif (DCO)" et intégreront des directions de zone. *"On ne connaît pas encore le nombre d'inspecteurs qui intégreront le nouveau service"*, indique le cabinet de la ministre de l'Enseignement Marie-Martine Schyns (CDH).